

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along
interior margin / La reliure serrée peut causer de
l'ombre ou de la distorsion le long de la marge
intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear
within the text. Whenever possible, these have been
omitted from filming / Il se peut que certaines pages
blanches ajoutées lors d'une restauration
apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était
possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material /
Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips,
tissues, etc., have been refilmed to ensure the best
possible image / Les pages totalement ou
partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une
pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or
discolourations are filmed twice to ensure the best
possible image / Les pages s'opposant ayant des
colorations variables ou des décolorations sont
filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image
possible.

Le titre de la couverture est reliée comme étant la dernière page du livre mais filmée en premier sur la fiche.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x		14x		18x		22x		26x		30x	
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									
	12x		16x		20x		24x		28x		32x

317

T.

BILL.

Acte pour prolonger davantage le temps fixé pour
le paiement du nouveau capital de la Banque
Commerciale du district de Midland.

Imprimé par ordre de l'honorable Conseil Législatif.

Reçu et lu 1re fois, Lundi, 26 Mars, 1849.
2e Lecture, Mercredi, 28 Mars, 1849.

L'honorable JAMES MORRIS.

[200 Copies.]

890

BILL.

Acte pour prolonger davantage le temps fixé pour le paiement du nouveau capital de la Banque Commerciale du district de Midland.

ATTENDU que le président, les directeurs Préambule. et la compagnie de la Banque Commerciale du district de Midland, ont, par leur pétition à la législature, demandé de prolonger davantage le temps fixé pour l'entier paiement de leurs nouvelles actions dans le fonds social ; et attendu qu'il convient d'accorder la demande de la dite pétition ; Qu'il soit en conséquence statué, &c.

- 10 Que le temps fixé par l'acte du parlement de cette province, passé dans la neuvième année du règne de sa majesté, intitulé " Acte pour amender un acte intitulé, " " Acte pour étendre la chartre de la Banque Com-
- 15 " "merciale du district de Midland, et pour en " " augmenter le fonds capital," pour l'entier paiement de l'augmentation de douze mille actions de fonds social, pourvu par la seconde section de l'acte du parlement provincial, pas-
- 20 sé dans la sixième année du règne de sa majesté, intitulé " Acte pour étendre la chartre

Délai prolongé au 1er janvier 1853.

891

“ de la Banque Commerciale du district de
“ Midland, et pour en augmenter le fonds ca-
“ pital,” sera, et il est par le présent prolongé
jusqu’au premier jour de janvier, de l’année mil
huit cent cinquante-deux, ou à toute autre 5
époque plus reculée, suivant que le permettra
le Gouverneur Général en conseil.